Document generated on 04/16/2024 4:17 p.m.

Revue générale de droit

AVANT-PROPOS

Ernest Caparros

Volume 15, Number 1, 1984

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1059565ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1059565ar

See table of contents

Publisher(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (print)
2292-2512 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Caparros, E. (1984). AVANT-PROPOS. *Revue générale de droit*, *15*(1), 5–5. https://doi.org/10.7202/1059565ar

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1984

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

AVANT-PROPOS

La *Revue générale de droit* fait peau neuve! La présentation et la typographie ont été modifiées, mais pour importantes que soient ces modifications, elles ne sont pas celles qui ont demandé le plus d'effort ni celles que nous voulons les plus significatives.

En effet, la *Revue* publiera dorénavant trois numéros par année afin de permettre une plus grande célérité dans la rencontre entre les auteurs et leurs lecteurs. Nous visons aussi une augmentation des chroniques afin de répondre aux besoins urgents du droit en mutation. Nous comptons aussi accorder une part congrue dans nos pages au droit comparé.

En outre, la *Revue* s'est dotée d'un Conseil de rédaction, qui participe déjà activement à l'évaluation des manuscrits qui nous sont soumis. Nous sommes convaincus que cette participation extérieure, jointe à la collaboration soutenue de bon nombre de nos collègues, aura un impact certain sur la qualité des textes publiés.

Enfin, l'un des objectifs premiers que nous nous sommes fixés est de réduire le plus possible le temps requis entre la date de tombée et la parution de la *Revue*. Nous voulons ainsi rendre un meilleur service aux auteurs et aux lecteurs.

La mise en place de ce programme a occasionné un léger retard dans la parution de ce premier numéro. « Le temps perdu » sera rattrapé et dorénavant la ponctualité dans les parutions sera de mise.

Le directeur

Ernest Caparros

Le 16 mai 1984